



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024

En l'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 15 mars, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (10) :** M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, M. Antonin HUG, Mme Morgane LALOUETTE, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN, M. Serge ROSSELL.

**Absents ayant donné procuration (2) :** Mme Anne GALIBERT à Mme Valérie MALOT, M. Titouan HUIGE à M. Antonin HUG.

**Absents (2) :** M. André BATAILLE, M. Jean-Pierre INGLES.

**Secrétaire de séance :** M. Marc BLANIC

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H08.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Marc BLANIC, Secrétaire de séance.

### **2. Finances Locales (FL)**

#### **a) 7.1 – Décisions budgétaires – Note de présentation du Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire présente la Note synthétique sur le Compte Administratif 2023 du Budget Communal n°01200.

Il présente les points marquants de l'année écoulée puis rentre dans le détail des résultats globaux avant de présenter les chiffres par chapitres tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Aux remarques de Monsieur BLANC et Madame DELCASSO-DEJOUX qui font remarquer que l'augmentation des charges générales n'est pas exclusivement due aux augmentations des coûts de l'énergie et aux locations d'engins de déneigement, il leur est répondu qu'effectivement seuls ces deux points sont mentionnés dans la note synthétique alors que l'augmentation est également imputable à de



multiples petites évolutions à la hausse dans la plupart des charges mais également au renouvellement des locations triennales des illuminations de Noël.

Monsieur le Maire rappelle que la note de synthèse a pour vocation à expliquer les faits manquants principaux et n'a pas vocation à rentrer dans les détails.

Concernant la dette au 31 décembre, il est précisé que la forte variation entre 2022 et 2023 est principalement due à la régularisation, dans les écritures comptables, du transfert, à la Communauté de communes, de l'emprunt souscrit pour l'école ; désormais, seules restent dans nos comptes les 4 lignes d'emprunt pour la station d'épuration, le bâtiment accueillant la CRS Montagne à Pyrénées 2000, l'actuelle mairie et les travaux de la Grand Rue.

Aucune question n'étant posée sur la note et les chiffres présentés, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS pour présenter le compte administratif 2023 de la commune, chapitre par chapitre.

En l'absence de question, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et Monsieur HUG prend la parole pour faire approuver le compte de gestion et le compte administratif 2023 de la Commune.

b) 7.1 – Décisions budgétaires – Budget Principal Commune : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023

Monsieur HUG explique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il présente les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Il précise que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Il fait toutefois remarquer que l'omission, par le receveur municipal, de la comptabilisation de la reprise des résultats des budgets n°01201 CCAS et n°01202 Lotissement Les Esclosettes clôturés le 13 avril 2023 par délibérations n°2023\_037 et n°2023\_039 pour des montants respectifs de 581,73 € et 320 740,78 € n'est pas de nature à entacher la sincérité globale du compte de gestion 2023 produit et que la régularisation de ces écritures sera effectuée en 2024 pour permettre une concordance réelle et effective des comptes administratifs et de gestion 2024 ;

Monsieur HUG indique que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.



Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur HUG détaille le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune qui s'établit ainsi :

- En Fonctionnement
  - Dépenses : 3 652 410,04 €
  - Recettes : 5 101 325,00 €
  - Excédent de clôture 2022 : + 3 167 567,97 €
- En Investissement
  - Dépenses : 1 212 313,99 €
  - Recettes : 1 128 187,97 €
  - Déficit de clôture 2022 : - 673 574,69 €
  - Restes à réaliser à reporter : - 36 224,80 €

Le résultat cumulé du compte administratif du budget principal de la Commune s'établit ainsi :

- En Fonctionnement + 4 616 482,93 €
- En Investissement - 793 925,51 €
- Total Cumulé + 3 822 557,42 €

Hors la présence de M. Henri BAUDET, Maire, Monsieur HUG propose au Conseil d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 et d'approuver le compte administratif du budget principal de la Commune 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif du budget principal de la Commune 2023.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

À l'issue du vote, Monsieur LIÉGEOIS rappelle que, tout comme les budgets clôturés l'année dernière, il reste à clôturer trois budgets, inactifs depuis de nombreuses années, qui sont toujours dans les tablettes du Service de Gestion Comptable (SGC) de Prades et pour lesquels la commune n'a plus de comptabilité ni d'écritures à effectuer ; il s'agit du budget de la régie des remontées mécaniques, de la déchetterie et de la caisse des écoles.



c) 7.1 – Décisions budgétaire – Budget Principal Commune : Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire indique que considérant l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

- En Fonctionnement
  - Résultat de l'exercice 2023 : 1 448 914,96 €
  - Report à nouveau : 3 167 567,97 €
  - Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : 4 616 482,93 €
- En Investissement
  - Solde d'exécution 2023 avec résultats antérieurs : - 757 700,71 €
  - Solde de restes à réaliser 2023 : - 36 224,80 €
  - Besoin de financement à la section d'investissement : 793 925,51 €

Il propose au Conseil de décider d'affecter au budget pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- 793 925,51 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- 3 822 557,42 € en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal affecte au budget pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- 793 925,51 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- 3 822 557,42 € en recettes de fonctionnement.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

d) 7.1 – Décisions budgétaire – Note de présentation du Budget Primitif 2024

La note de présentation du Budget Primitif 2024 est lue par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui rappelle qu'une délibération a été prise pour acter le passage de la comptabilité M14 à la comptabilité M57 ; c'est ainsi que le compte administratif a été clôturé en M14 et que le budget primitif sera élaboré en M57.

Il indique que les principales nouveautés de la nomenclature M57 sont la possibilité d'adopter le plan comptable développé plus détaillé et précis que précédemment ainsi que la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 %, à l'exception du chapitre 12



correspondant aux charges de personnel ; tous les mouvements de crédits de chapitre à chapitre relatifs au chapitre 12 ou dépassant 7,5% feront, comme antérieurement, l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Monsieur LIÉGEOIS précise alors que les mouvements de crédits de chapitre à chapitre feront l'objet d'une information du Conseil dans le cadre des Délégations du Maire.

Monsieur le Maire détaille ensuite les éléments et les chiffres, tant en fonctionnement qu'en investissement, présentés dans la note sur le budget primitif 2024 à voter ; ce faisant, il brosse un portrait général de la santé des finances de la Commune.

Avant de passer au vote du budget, Monsieur le Maire soumet au Conseil les propositions relatives à la fiscalité directe locale pour 2024.

e) 7.2 – Fiscalité – Budget Principal Commune : Voie des taux TFB, TFNB et TH :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente l'état fiscal n°1259 et indique que la réévaluation des bases d'imposition faites par les services fiscaux prévoit qu'elles évoluent globalement de 6,3 M€ à 6,6 M€ pour la Taxe foncière bâtie (TFB), de 20 K€ à 21 K€ pour la Taxe foncière non bâtie (TFNB) et de 9 M€ à 9,2 M€ pour la Taxe d'habitation (TH), désormais Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Il précise que, si les taux restent inchangés à 37,68 % pour la TFB, 34,22 % pour la TFNB et 9,28 % pour la TH, les produits de référence seront respectivement de 2,483 M€ pour la TFB, 7 K€ pour la TFNB et 857 K€ pour la TH.

Il rappelle que la Majoration de Taxe d'Habitation sur les résidences Secondaires (MTHS) de 10 %, que le Conseil Municipal a voté à l'automne dernier, viendra s'ajouter à ce produit pour environ 85 K€.

Il rappelle également que ces recettes fiscales seront amputées d'environ 1,7 M€ au titre du coefficient correcteur qui vise à compenser la suppression de la taxe d'habitation qui comprend désormais l'ancienne part départementale et correspond à l'euro près à ce que la commune percevait auparavant (-1,1 M€) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui permet de compenser, pour chaque commune, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2009 (-600 K€).

À la suite de cette présentation, Monsieur le Maire fait lecture du projet de la délibération :

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et



autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale a dû être à nouveau voté ;

QU'à partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI ;

Il est proposé au Conseil de maintenir en 2024 les taux d'imposition de 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal maintient en 2024 les taux d'imposition de 2023 et les vote à :

- TFPB : 37,68 %
- TFPNB : 34,22 %
- TH : 9,28 %

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

f) 7.1 – Décisions budgétaire – Budget Principal Commune : Vote du BP 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente, chapitres par chapitres, les chiffres du budget principal de la commune, en fonctionnement comme en investissement et en dépenses comme en recettes.

À la suite de cette présentation Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération :

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024 ;

VU le projet de budget primitif ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission des Finances de la Commune ;

CONSIDÉRANT les comptes administratifs 2023 et l'affectation du résultat approuvés ;

CONSIDÉRANT les taux d'imposition pour 2024 votés ;

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2024, comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL 2024</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>8 413 539,66 €</b>	<b>8 413 539,66 €</b>
Opérations réelles	4 579 639,00 €	4 590 982,24 €
Opérations d'ordre	3 833 900,66 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	3 822 557,42 €
<b>Section d'Investissement</b>	<b>5 244 413,58 €</b>	<b>5 244 413,58 €</b>
Opérations réelles	4 450 488,07 €	1 410 512,92 €
Opérations d'ordre	0,00 €	3 833 900,66 €
Résultat reporté	793 925,51 €	0,00 €

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

g) 7.1 – Décisions budgétaire – Budget Fourniture et Revente Chaleur : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente, chapitres par chapitres, les chiffres du Compte Administratif du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur 2023, pour le fonctionnement, en dépenses comme en recettes.

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, Monsieur HUG intervient et indique que le Compte Administratif du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur 2023 s'établit ainsi :

- En Fonctionnement
  - Dépenses : 101 580,22 €
  - Recettes : 142 446,06 €
  - Excédent de clôture 2022 : 18 996,62 €
- En Investissement
  - Dépenses : 0,00 €
  - Recettes : 0,00 €

Le résultat cumulé du compte administratif du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur 2023 s'établit ainsi :

- En Fonctionnement : + 59 862,46 €
- En Investissement : 0,00 €
- Total Cumulé : + 59 862,46 €



Après avoir entendu l'exposé de M. HUG Antonin, 1er adjoint, et hors de la présence de M. BAUDET Henri, Maire, il est proposé au Conseil d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal et le compte administratif pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur 2023.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

h) 7.1 – Décisions budgétaire – Budget Fourniture et Revente Chaleur : Affectation du résultat

Monsieur Le Maire fait lecture du projet de délibération :

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

- En Fonctionnement
  - Résultat de l'exercice 2023 : 40 865,84 €
  - Report à nouveau : 18 996,62 €
  - Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : 59 862,46 €
- En Investissement
  - Solde d'exécution 2023 avec résultats antérieurs : 0,00 €
  - Solde de restes à réaliser 2023 : 0,00 €
  - Besoin de financement à la section d'investissement : 0,00 €

Il est proposé au Conseil de décider d'affecter au budget annexe Fourniture et Revente de Chaleur pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe Fourniture et Revente de Chaleur pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

59 862,46 € en recettes de fonctionnement ;

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

i) 7.1 – Décisions budgétaire – Budget Fourniture et Revente Chaleur : Vote du BP 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente, chapitres par chapitres, les chiffres du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur pour 2024, en fonctionnement comme en investissement et en dépenses comme en recettes.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2024, comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE FOURNITURE ET REVENTE DE CHALEUR 2024</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>151 562,46 €</b>	<b>151 562,46 €</b>
Opérations réelles	112 000,00 €	91 700,00 €
Opérations d'ordre	39 562,46 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	59 862,46 €
<b>Section d'Investissement</b>	<b>184 817,96 €</b>	<b>184 817,96 €</b>
Opérations réelles	184 817,96 €	145 255,50 €
Opérations d'ordre	0,00 €	39 562,46 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

j) 7.1 – Décision budgétaire – Budget Eau : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente, chapitres par chapitres, les chiffres du Compte Administratif du budget annexe Eau 2023, en fonctionnement comme en investissement, en dépenses comme en recettes.

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, Monsieur HUG intervient et indique que le Compte Administratif du budget annexe Eau 2023 s'établit ainsi :

- En Fonctionnement
  - Dépenses : 76 260,45 €
  - Recettes : 152 600,88 €
  - Excédent de clôture 2022 : 260 209,11 €

- En Investissement
  - Dépenses : 1 110 501,47 €
  - Recettes : 125 267,06 €
  - Déficit de clôture 2022 : - 43 378,06 €

Le résultat cumulé du compte administratif du budget annexe Eau 2023 s'établit ainsi :

- En Fonctionnement + 336 549,54 €
- En Investissement - 1 028 612,47 €
- Total Cumulé - 692 062,93 €

Après avoir entendu l'exposé de M. HUG Antonin, 1er adjoint, et hors de la présence de M. BAUDET Henri, Maire, il est proposé au Conseil d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal et le compte administratif pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et d'approuver le compte administratif du budget annexe Eau 2023.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

k) 7.1 – Décision budgétaire – Budget Eau : Affectation du résultat

Monsieur Le Maire fait lecture du projet de délibération :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

- En Fonctionnement
  - Résultat de l'exercice 2023 : 76 340,43 €
  - Report à nouveau : 260 209,11 €
  - Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : 336 549,54 €
- En Investissement
  - Solde d'exécution 2023 avec résultats antérieurs : - 1 028 612,47 €

- Solde de restes à réaliser 2023 : 0,00 €
- Besoin de financement à la section d'investissement : 1 028 612,47 €

Il est proposé au Conseil de décider d'affecter au budget annexe Eau pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe Eau pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- 336 549,54 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

l) 7.1 – Décision budgétaire – Budget Eau : Vote du BP 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente, chapitres par chapitres, les chiffres du budget annexe Eau pour 2024, en fonctionnement comme en investissement et en dépenses comme en recettes.

Après lecture du projet de délibération, Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2024, comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE EAU 2024</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>154 000,00 €</b>	<b>154 000,00 €</b>
Opérations réelles	74 000,00 €	154 000,00 €
Opérations d'ordre	80 000,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
<b>Section d'Investissement</b>	<b>2 113 612,47 €</b>	<b>2 113 612,47 €</b>
Opérations réelles	1 085 000,00 €	2 033 612,47 €
Opérations d'ordre	0,00 €	80 000,00 €
Résultat reporté	1 028 612,47 €	0,00 €

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

m) 7.1 – Décisions budgétaire – Budget Régie Municipale des Sports : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente, chapitres par chapitres, les chiffres du Compte Administratif du budget annexe de la Régie Municipale des Sports 2023, en fonctionnement comme en investissement, en dépenses comme en recettes.

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, Monsieur HUG intervient et indique que le Compte Administratif du budget annexe Régie Municipale des Sports 2023 s'établit ainsi :

- En Fonctionnement
  - Dépenses : 121 208,39 €
  - Recettes : 119 455,67 €
  - Excédent de clôture 2022 : 30 788,26 €
- En Investissement
  - Dépenses : 12 006,00 €
  - Recettes : 0,00 €

Le résultat cumulé du compte administratif du budget annexe Régie Municipale des Sports 2023 s'établit ainsi :

- En Fonctionnement : + 29 035,54 €
- En Investissement : - 12 006,00 €
- Total Cumulé : + 17 029,54 €

Après avoir entendu l'exposé de M. HUG Antonin, 1er adjoint, et hors de la présence de M. BAUDET Henri, Maire, il est proposé au Conseil d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal et d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Régie Municipale des Sports.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Régie Municipale des Sports.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

n) 7.1 – Décision budgétaire – Budget Régie Municipale des Sports : Affectation du résultat

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération :

VU le Code général des collectivités territoriales ;



VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

- En Fonctionnement
  - Résultat de l'exercice 2023 : - 1 752,72 €
  - Report à nouveau : 30 788,26 €
  - Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : 29 035,54 €
- En Investissement
  - Solde d'exécution 2023 avec résultats antérieurs : - 12 006,00 €
  - Solde de restes à réaliser 2023 : 0,00 €
  - Besoin de financement à la section d'investissement : 12 006,00 €

Il propose ensuite au Conseil de décider d'affecter au budget annexe Régie Municipale des Sports pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe Régie Municipale des Sports pour 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- 12 006,00 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- 17 029,54 € en recettes de fonctionnement.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

o) 7.1 – Décisions budgétaire – Budget Régie Municipale des Sports : Vote du BP 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente, chapitres par chapitres, les chiffres du budget annexe de la Régie Municipale des Sports pour 2024, en fonctionnement comme en investissement et en dépenses comme en recettes.

Après lecture du projet de délibération, Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars

2024, comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE RÉGIE MUNICIPALE DES SPORTS 2024</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>157 031,54 €</b>	<b>157 031,54 €</b>
Opérations réelles	155 031,54 €	140 002,00 €
Opérations d'ordre	2 000,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	17 029,54 €
<b>Section d'Investissement</b>	<b>79 006,00 €</b>	<b>79 006,00 €</b>
Opérations réelles	67 000,00 €	77 006,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	2 000,00 €
Résultat reporté	12 006,00 €	0,00 €

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h08.